

## Les machines à voter à Aulnay-sous-Bois

### Historique:

Début des années 80, première expérimentation des machines à voter (électromécaniques à l'époque) imposées par la préfecture. L'expérimentation n'a pas été poursuivie.

Depuis 2004 les 38 bureaux de vote de la ville sont équipés de machines à voter (informatiques cette fois) de marque Nedap.

### Partisans des machines à voter:

Le maire, Gérard Gaudron, et tous les membres de la majorité au conseil municipal votent le 26 avril 2007 le maintien des machines pour le second tour des présidentielles.

### Opposants des machines à voter:

Les élus d'opposition avec notamment

M. Alain Amédro (Les Verts), M. Bernard Labbé (PCF), M. Gérard Ségura (PS) votent la suppression des machines pour le second tour des présidentielles.

### Faits notables récents:

- Du 10 au 16 avril 2007 la mairie organise des tests des machines de votes pour le public
- 22 avril 2007: Au premier tour des présidentielles, des réclamations contre les machines à voter sont posées sur les procès-verbaux des bureaux de vote. Aucune n'a semble-t-il été transmise au conseil constitutionnel.
- 26 avril 2007, les élus PC, verts et PS ont déposé un vœu en conseil municipal proposant le retour au vote classique par bulletin papier. La majorité a voté pour la poursuite de l'utilisation des machines. Le maire propose d'inviter les élus d'opposition à la séance de scellement des machines.
- 28 avril 2007, le PS local lance une pétition pour revenir au vote papier pour le scrutin du 6 mai
- 2 mai 2007: Les machines sont configurées et scellées par les employés municipaux sans présence d'huissier ni qu'un élu de l'opposition ne soit invité. Deux citoyens souhaitant assister à cette séance sont empêchés car le lieu doit être « tenu secret ».
- 3 mai 2007: Les élus, la presse, le maire, le préfet et le conseil d'état sont alertés de cette situation par Hervé Suaudeau qui demande une nouvelle mise sous scellés publique.
- 4 mai 2007: Le maire refuse pour raison de « se prémunir de toute intervention malveillante » mais s'engage à inviter les élus pour cette opérations lors des législatives.
- 6 mai 2007: M. Amédro expose les non-conformités des machines au maire, exige qu'elles soient transmises au conseil constitutionnel, demande la copie des PV d'huissier ayant procédé au scellement des machines et les copies des tickets d'incidents de ces machines.
- 6 mai 2007: Le maire réfute les non-conformités et ne peut fournir les pièces demandées. Il regrette que l'on « voit un doute sur (l)'honnêteté et (l)'intégrité » du personnel communal et trouve la « suspicion désobligeante ».
- 6 mai 2007: Au second tour des présidentielles, 20 bureaux font l'objet d'observations posées ou annexées aux PV à propos des machines. En plus de cela 12 déclarations en contentieux électoral sont déposées dans les PV par des électeurs à propos des machines à voter et de leur application. Les déposants et M. Amédro exigent qu'elles soient transmises au conseil constitutionnel comme le prévoit la loi.